

Dépôt d'un rapport de diagnostic amiante sur la plateforme de Gestion des diagnostics amiante

Informations relatives à votre demande

Date et heure de dépôt : 09.07.2026 09:23
Notre référence : 5VEA8S-I13L63

Base légale

Numéro CAMAC 243979
Utilisateur CAMAC CHE138642532
E-mail du mandataire (ingénieur / architecte) info@diasarchitecture.ch
Etendue du diagnostic Entier du bâtiment (cas A et B)*
Le diagnostiqueur est sur la liste du FaCH Oui
Le cahier des charges ASCA est respecté Oui
Le propriétaire est d'accord de publier le rapport sur Internet Non
J'atteste avoir pris connaissance des conditions légales liées à la problématique amiante et je m'engage à les faire respecter et à en informer qui de droit. Oui

Bâtiment

Bâtiment concerné par l'expertise amiante
Numéro ECA : 356
Description du bâtiment : Maisons individuelles
Numéro Commune cantonal : 259
Numéro EGID : 3175153
Rue : Rue du Collège
Numéro de rue : 13
NPA, localité : 1372 Bavois
Coordonnées X : 2533385
Coordonnées Y : 1170818

Propriétaire du bâtiment
Raison sociale : NEXCO SA
Nom, prénom : DUTOIT RAPHAËL
Rue : Route de Fey
Numéro de rue : 2
NPA, localité : 1040 Villars-le-Terroir
Téléphone : 021 887 85 62

9 JUL. 2026

Mandataire (ingénieur / architecte)

Raison sociale : DIAS ARCHITECTURE SÀRL
Nom, prénom : SEQUEIRA DIAS JOAO
Rue : Rue Saint-Roch
Numéro de rue : 36
NPA, localité : 1004 Lausanne
Téléphone : 078 761 79 91
E-mail : info@diasarchitecture.ch

Amiante

Diagnostic

Raison sociale : Bâti Conseils Sàrl
Prénom : Raphaël
Nom : Dutoit
Rue : Route de Fey
Numéro de rue : 2
NPA, localité : 1040 Villars-le-Terroir
Téléphone : 021 887 85 62
E-mail : info@nexcosa.ch

Type de publication

Liée à une demande d'autorisation

Présence d'amiante

Oui

Type de diagnostic

Avant-travaux

Assainissement

Présence d'éléments en priorité III, Présence d'éléments en priorité II

Assainissement calculé

Présence d'éléments en priorité II

Photo du bâtiment

eca356.jpg

Rapport de diagnostic amiante

26-002 Bavois 825 eca356_.pdf

Récapitulatif

Je confirme l'exactitude des informations ci-dessus

Oui

DIAS ARCHITECTURE SÀRL
RUE SAINT-ROCH 36
1004 LAUSANNE
078 761 79 91

9 JUIL. 2026

Dépôt d'un rapport de diagnostic amiante sur la plateforme de Gestion des diagnostics amiante

Informations relatives à votre demande

Date et heure de dépôt : 09.07.2026 09:44
Notre référence : 3LT85P-17FARC

Base légale

Numéro CAMAC 243979
Utilisateur CAMAC CHE138642532
E-mail du mandataire (ingénieur / architecte) info@diasarchitecture.ch
Etendue du diagnostic Partiel (bâtiments type 71 72 78 81 82) (cas E)*
Le diagnostiqueur est sur la liste du FaCH Oui
Le cahier des charges ASCA est respecté Oui
Le propriétaire est d'accord de publier le rapport sur Internet Non
J'atteste avoir pris connaissance des conditions légales liées à la problématique amiante et je m'engage à les faire respecter et à en informer qui de droit. Oui

Bâtiment

Bâtiment concerné par l'expertise amiante
Numéro ECA : 385
Description du bâtiment : Maisons individuelles
Numéro Commune cantonal : 259
Numéro EGID : 817069
Rue : Rue du Collège
Numéro de rue : 9
NPA, localité : 1372 Bavois
Coordonnées X : 2533424
Coordonnées Y : 1170839

Propriétaire du bâtiment
Raison sociale : NEXCO SA
Nom, prénom : DUTOIT RAPHAËL
Rue : Route de Fey
Numéro de rue : 2
NPA, localité : 1040 Villars-le-Terroir
Téléphone : 021 887 85 62

e 9 JUL. 2026

Mandataire (ingénieur / architecte)

Raison sociale : DIAS ARCHITECTURE SÀRL
Nom, prénom : SEQUEIRA DIAS JOAO
Rue : Rue Saint-Roch
Numéro de rue : 36
NPA, localité : 1004 Lausanne
Téléphone : 078 761 79 91
E-mail : info@diasarchitecture.ch

Amiante

Diagnostiqueur

Raison sociale : Bâti Conseils Sàrl
Prénom : Raphaël
Nom : Dutoit
Rue : Route de Fey
Numéro de rue : 2
NPA, localité : 1040 Villars-le-Terroir
Téléphone : 021 887 85 62
E-mail : info@nexcosa.ch

Type de publication

Liée à une demande d'autorisation

Présence d'amiante

Non

Type de diagnostic

Avant-travaux et utilisation normale

Assainissement

Sans objet

Assainissement calculé

Sans objet

Photo du bâtiment

eca385.jpg

Rapport de diagnostic amiante

26-002 Bavois 824 eca 385.pdf

Récapitulatif

Je confirme l'exactitude des informations ci-dessus

Oui

DIAS ARCHITECTURE SÀRL
RUE SAINT-ROCH 36
1004 LAUSANNE
078 761 79 91

VERIFIÉ le 9 JUL. 2026



Dépôt d'un rapport de diagnostic amiante sur la plateforme de Gestion des diagnostics amiante

Informations relatives à votre demande

Date et heure de dépôt : 09.07.2026 09:12
 Notre référence : EU3SVG-163MS4

Base légale

Numéro CAMAC 243979
 Utilisateur CAMAC CHE138642532
 E-mail du mandataire (ingénieur / architecte) info@diasarchitecture.ch
 Etendue du diagnostic Entier du bâtiment (cas A et B)*
 Le diagnostiqueur est sur la liste du FaCH Oui
 Le cahier des charges ASCA est respecté Oui
 Le propriétaire est d'accord de publier le rapport sur Internet Non
 J'atteste avoir pris connaissance des conditions légales liées à la problématique amiante et je m'engage à les faire respecter et à en informer qui de droit. Oui

Bâtiment

Bâtiment concerné par l'expertise amiante
 Numéro ECA : 396
 Description du bâtiment : Maisons individuelles
 Numéro Commune cantonal : 259
 Numéro EGID : 817079
 Rue : Rue du Collège
 Numéro de rue : 11
 NPA, localité : 1372 Bavois
 Coordonnées X : 2533390
 Coordonnées Y : 1170827
 Propriétaire du bâtiment
 Raison sociale : NEXCO SA
 Nom, prénom : DUTOIT RAPHAËL
 Rue : Route de Fey
 Numéro de rue : 2
 NPA, localité : 1040 Villars-le-Terroir
 Téléphone : 021 887 85 62

VERIFIÉ le 9 JUL. 2026

Mandataire (ingénieur / architecte)

Raison sociale : DIAS ARCHITECTURE SÀRL
Nom, prénom : SEQUEIRA DIAS JOAO
Rue : Rue Saint-Roch
Numéro de rue : 36
NPA, localité : 1004 Lausanne
Téléphone : 078 761 79 91
E-mail : info@diasarchitecture.ch

Amiante

Diagnostiqueur

Raison sociale : Bâti Conseils Sàrl
Prénom : Raphaël
Nom : Dutoit
Rue : Route de Fey
Numéro de rue : 2
NPA, localité : 1040 Villars-le-Terroir
Téléphone : 021 887 85 62
E-mail : info@nexcosa.ch

Type de publication

Liée à une demande d'autorisation

Présence d'amiante

Oui

Type de diagnostic

Avant-travaux

Assainissement

Présence d'éléments en priorité II, Présence d'éléments en priorité III

Assainissement calculé

Présence d'éléments en priorité II

Photo du bâtiment

eca396.jpg

Rapport de diagnostic amiante

26-002 Bavois 825 eca396_.pdf

Récapitulatif

Je confirme l'exactitude des informations ci-dessus

Oui

VERIFIÉ le 9 JUL. 2026

DIAS ARCHITECTURE SÀRL
RUE SAINT-ROCH 36
1004 LAUSANNE
078 761 79 91

Dépôt d'un rapport de diagnostic amiante sur la plateforme de Gestion des diagnostics amiante

Informations relatives à votre demande

Date et heure de dépôt : 09.07.2026 09:34
Notre référence : 27KBM7-DRB8BC

Base légale

Numéro CAMAC 243979
Utilisateur CAMAC CHE138642532
E-mail du mandataire (ingénieur / architecte) info@diasarchitecture.ch
Etendue du diagnostic Partiel (bâtiments type 71 72 78 81 82) (cas E)*
Le diagnostiqueur est sur la liste du FaCH Oui
Le cahier des charges ASCA est respecté Oui
Le propriétaire est d'accord de publier le rapport sur Internet Non
J'atteste avoir pris connaissance des conditions légales liées à la problématique amiante et je m'engage à les faire respecter et à en informer qui de droit. Oui

Bâtiment

Bâtiment concerné par l'expertise amiante
Numéro ECA : 397
Description du bâtiment : Garages
Numéro Commune cantonal : 259
Numéro EGID : 280044366
Rue : Rue du Collège
Numéro de rue : 9.2
NPA, localité : 1372 Bavois
Coordonnées X : 2533396
Coordonnées Y : 1170842

Propriétaire du bâtiment
Raison sociale : NEXCO SA
Nom, prénom : DUTOIT RAPHAËL
Rue : Route de Fey
Numéro de rue : 2
NPA, localité : 1040 Villars-le-Terroir
Téléphone : 021 887 85 62

VERIFIÉ le 9 JUL. 2026

Mandataire (ingénieur / architecte)

Raison sociale : DIAS ARCHITECTURE SÀRL
Nom, prénom : SEQUEIRA DIAS JOAO
Rue : Rue Saint-Roch
Numéro de rue : 36
NPA, localité : 1004 Lausanne
Téléphone : 078 761 79 91
E-mail : info@diasarchitecture.ch

Amiante

Diagnostic

Raison sociale : Bâti Conseils Sàrl
Prénom : Raphaël
Nom : Dutoit
Rue : Route de Fey
Numéro de rue : 2
NPA, localité : 1040 Villars-le-Terroir
Téléphone : 021 887 85 62
E-mail : info@nexcosa.ch

Type de publication

Liée à une demande d'autorisation

Présence d'amiante

Oui

Type de diagnostic

Avant-travaux

Assainissement

Présence d'éléments en priorité II

Assainissement calculé

Présence d'éléments en priorité II

Photo du bâtiment

eca397.jpg

Rapport de diagnostic amiante

26-002 Bavois 824 eca 397.pdf

Récapitulatif

Je confirme l'exactitude des informations ci-dessus

Oui

VERIFIÉ le 9 JUIL. 2026

DIAS ARCHITECTURE SÀRL
RUE SAINT-ROCH 36
1004 LAUSANNE
078 761 79 91

Démolition du bâtiment n° 356 ECA

Rue du Collège 13

1372 Bavois



Coordonnée du bâtiment

Parcelle N°825

ECA N° 356

GPS : 2'533'384 / 1'170'820

Type de rapport diagnostic
des polluants de construction

« Avant travaux »

Selon le cahier des charges ASCA 1.5

N° de dossier 26-002 ECA 356

Version du rapport : 1.0

FAGES



Version 1.5 Nombre total de pages du rapport : 15

Centre de formation

Sommaire

1	Identification du rapport	3
2	Remarques générales, conditions de réalisation et étendue du diagnostic	4
3	Conclusions du rapport	4
4	Situation potentiellement dangereuse pour les occupants.....	5
5	Réserves.....	5
6	Liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	6
7	Fiche d'identification des matériaux ou éléments contenant de l'amiante et mesures d'assainissement	7
8	Plan d'action et démarches nécessaires à l'assainissement	11
9	Annexe 1 : plans	12
10	Annexe 2 : résultats de laboratoire	15

1 Identification du rapport

DIAGNOSTIC DES POLLUANTS DE CONSTRUCTION

N° d'identification	26-002 ECA 356
Type de diagnostic	Avant Travaux
Désignation de l'expert Adresse	Raphaël Dutoit Nexco SA Route de Fey 2 1040 Villars-le-Terroir
Bureau d'ingénieurs	Bâti-Conseils Sàrl Route de la Chocolatière 27 1026 Echandens
Laboratoire d'analyses	Analysis Lab SA Eckweg 8a 2504 Bienne
Date du rapport	22.04.2026
Type de rapport	Selon cahier des charges ASCA 1.5
Mandant	Dias Architecture Sàrl Rue Saint-Roch 36 1004 Lausanne
Propriétaire du bâtiment	Nexco SA Route de Fey 2 1040 Villars-le-Terroir

Nombre total de pages
y compris les annexes

15

2 Remarques générales, conditions de réalisation et étendue du diagnostic

Visite préalable

La visite préalable a été effectuée le
Accompagnateur

11 mars 2026
Néant

Diagnostic

Le diagnostic a été effectué le
Accompagnateur

11 mars 2026
Néant

Rapport de visite

Lors de la visite, j'ai procédé au diagnostic du bâtiment n° 356 ECA. Il n'y a pas sous-couverture en toiture. Le bâtiment est de type chalet, les façades sont en bois.

Etendue du diagnostic

Le diagnostic réalisé est de type « AVANT TRAVAUX ».

Le diagnostic se porte sur l'ensemble du bâtiment de la :
Parcelle n°825
Rue du Collège 13
1372 Bavois
selon les plans de l'architecte

3 Conclusions du rapport

Il a été repéré **4** éléments **contenant de l'amiante**.

Certains matériaux sont considérés amiante par défaut. Il s'agit de matériaux ou d'installation susceptible de contenir de l'amiante, des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées.

En cas d'assainissement de ces matériaux ceux-ci devront être effectués par une entreprise spécialisée.

Le fibrociment peut être démonté dans les règles de l'art par des professionnels qui ont suivi un cours de sensibilisation à l'amiante.

Le MP repéré doit être signalé par le donneur d'ordre de manière clairement visible pour toutes les personnes devant intervenir sur ou à proximité du MP.

Liste des matériaux ou installations susceptibles d'être pollués pour lesquels des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées

Localisation	Description du matériau
Rez Salon, poêle	AMIANTE PAR DEFAULT Joint
Extérieur Façade Ouest	Fibrociment

Liste des matériaux analysés par un laboratoire

Localisation	Description du matériau
Rez Salon	AMIANTE PAR ANALYSE LABORATOIRE Colle de carrelage
Rez Salle de bain	Colle de faïence

Localisation	Description du matériau
Rez Cuisine	NON-AMIANTE PAR ANALYSE LABORATOIRE Colle de carrelage
Rez Salle de bain	Colle de carrelage
Rez Salle de bain	Colle de faïence
Rez Salle de bain	Crépis intérieur
Extérieur Façade	Crépis extérieur

Localisation	Description du matériau
Etage Chambre 1	RIEN A SIGNALER Rien à signaler
Etage Chambre 2	Rien à signaler
Toiture Sous-couverture	Rien à signaler
Toiture Couverture (Tôle)	Rien à signaler

4 Situation potentiellement dangereuse pour les occupants

- Néant

5 Réserves

Liste des locaux et installations n'ayant pu être diagnostiquées :

- Aucuns

Les locaux figurant dans cette liste devront faire l'objet d'un diagnostic complémentaire. Ils doivent être considérés comme pouvant contenir des matériaux ou installations contenant de l'amiante. Aucun travail ne pourra être effectué dans ceux-ci avant qu'ils n'aient été diagnostiqués.

6 Liste des matériaux susceptibles de contenir des polluants

Annexe – Tableau des matériaux susceptibles de contenir des polluants

Bâti-Conseils Sàrl – Echandens

Dossier N°26-002 ECA 356

Version 1.5

Date : 22 avril 2026

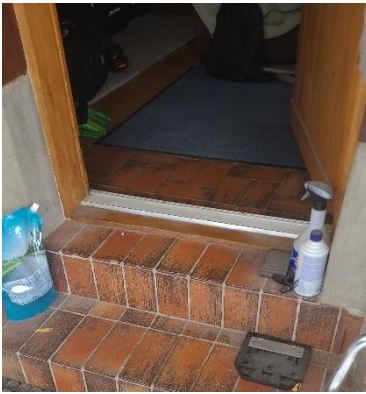
Etage	Lieu/Local	Description du matériau ou de l'élément et quantité (nb d'éléments, surface, etc.)	Sondage n°	Type matériaux (F/C/FP/FA/SOL/NFA)	Fiche d'identification	Plan/Groquis n°	Prélevé (O/N)	Présence d'amiante (A/N/R)	MCA par défaut/Par analyse (LAB/DEF)	Code grille	Taux de FAR/m³ si VDI	Risque de libération d'amiante (A/B/C)	Evaluation globale du matériau (≤ 1 à ≥ 4)	Risque pour les occupants (I/II/III)	Prochain contrôle des MP	Remarques
Rez	salon	Colle de carrelage	1	SOL	1	1	O	A	LAB			B	1	III	A assainir	
Rez	Cuisine	Colle de carrelage	2	SOL		1	O	N	LAB							
Rez	Salle de bain	Colle de carrelage	3	SOL		1	O	N	LAB							
Rez	Salle de bain	Colle de faïence	4	NFA	2	1	O	A	LAB			B	1	III	A assainir	
Rez	Salle de bain	Colle de faïence	5	NFA		1	O	N	LAB							
Rez	Salle de bain	Crépis intérieur	6	NFA		1	O	N	LAB							
Rez	Salon, poêle	Joint	7	FA	3	1	N	A	DEF			A	2	II	A assainir	
Extérieur	Façade Ouest	Fibrociment	8	NFA	4	1	N	A	DEF			A	2	II	A assainir	
Extérieur	Façade	Crépis extérieur	9	NFA		1	O	N	LAB							
Etage	Chambre 1	Rien à signaler	10	RAS		2										
Etage	Chambre 2	Rien à signaler	11	RAS		2										
Toiture	Sous-couverture	Rien à signaler	12	RAS		3										
Toiture	Couverture (Tôle)	Rien à signaler	13	RAS		3										

Légende :

Type de matériaux : **F** : Flocage **C** : Calorifugeage **FA** : Matériaux faiblement aggloméré **FP** : Faux-plafond **SOL** : Revêtement de sol **NFA** : Autre matériau aggloméré
 Présence d'amiante : **A** : Contient de l'amiante **N** : Ne contient pas d'amiante **R** : Amiante retiré **RAS** : Rien à signaler

7 Fiche d'identification des matériaux ou éléments contenant de l'amiante et mesures d'assainissement

Fiche d'identification 1 Matériaux fortement agglomérés : Colle de carrelage

Localisation	Bâtiment, Etage, Local	Rez, salon	
	Référence échantillon	2026-002 ECA 356/1	
Elément	Elément et description	Colle de carrelage	
	Quantité approximative	22 m2	
	Plan/Croquis	1	
	Prélevé (O/N)	O	
Amiante	OUI	☒	
	NON	☐	
	MCA par défaut	☐	
	MCA par analyse	☒	
	Date prochaine évaluation	À assainir	
Elimination des déchets	Décharge de type B	☐	
	Décharge de type E	☒	

Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante : III

Risque de libération d'amiante			
Utilisation	Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Régulière, par des enfants, adolescents, sportifs	A	A	B
Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
Occasionnelle ou rare	B	C	C

Evaluation matériau		
Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré (FA)	
	Fortement aggloméré / Non faiblement aggloméré (NFA)	1
Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	
	Intact, non endommagé	0
	Vitrifié, confiné	
Influences extérieures	Vibration, flux d'air, changement de température, usure mécanique	
	Aucune influence extérieure	0
Evaluation globale du matériau		1

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation matériau	≤1	III	III	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≥4	I	I	I

I Ordonner l'assainissement.

- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement;
- Prendre éven. des mesures temporaires ou d'urgence;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

II Recommander des mesures d'assainissement.

- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

III Prendre note de la nécessité d'un assainissement.

- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux;
- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.

Fiche d'identification 2 Matériaux fortement agglomérés : Colle de faïence

Localisation	Bâtiment, Etage, Local	Rez, salle de bain	
	Référence échantillon	2026-002 ECA 356/4	
Elément	Elément et description	Colle de faïence	
	Quantité approximative	6 m2	
	Plan/Croquis	1	
	Prélevé (O/N)	O	
Amiante	OUI	☒	
	NON	☐	
	MCA par défaut	☐	
	MCA par analyse	☒	
	Date prochaine évaluation	À assainir	
Elimination des déchets	Décharge de type B	☐	
	Décharge de type E	☒	

Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante : III

Risque de libération d'amiante			
Utilisation	Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Régulière, par des enfants, adolescents, sportifs	A	A	B
Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
Occasionnelle ou rare	B	C	C

Evaluation matériau		
Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré (FA)	
	Fortement aggloméré / Non faiblement aggloméré (NFA)	1
Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	
	Intact, non endommagé	0
	Vitrifié, confiné	
Influences extérieures	Vibration, flux d'air, changement de température, usure mécanique	
	Aucune influence extérieure	0
Evaluation globale du matériau		1

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation matériau	≤1	III	III	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≥4	I	I	I

- I Ordonner l'assainissement.
- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement;
 - Prendre éven. des mesures temporaires ou d'urgence;
 - Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.
- II Recommander des mesures d'assainissement.
- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans;
 - Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.
- III Prendre note de la nécessité d'un assainissement.
- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux;
 - Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.

Fiche d'identification 3

Matériaux faiblement agglomérés : joint (poêle)

Localisation	Bâtiment, Etage, Local	Rez, salon	
	Référence échantillon	2026-002 ECA 356/7	
Elément	Elément et description	Joint (poêle)	
	Quantité approximative	1 pce	
	Plan/Croquis	1	
	Prélevé (O/N)	N	
Amiante	OUI	☒	
	NON	☐	
	MCA par défaut	☒	
	MCA par analyse	☐	
	Date prochaine évaluation	À assainir	
Elimination des déchets	Décharge de type B	☐	
	Décharge de type E	☒	

Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante : II

Risque de libération d'amiante			
Utilisation	Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Régulière, par des enfants, adolescents, sportifs	A	A	B
Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
Occasionnelle ou rare	B	C	C

Evaluation matériau		
Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré (FA)	3
	Fortement aggloméré / Non faiblement aggloméré (NFA)	
Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	
	Intact, non endommagé	
	Vitrifié, confiné	-1
Influences extérieures	Vibration, flux d'air, changement de température, usure mécanique	
	Aucune influence extérieure	0
Evaluation globale du matériau		2

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation matériau	≤1	III	III	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≥4	I	I	I

I Ordonner l'assainissement.

- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement;
- Prendre éven. des mesures temporaires ou d'urgence;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

II Recommander des mesures d'assainissement.

- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

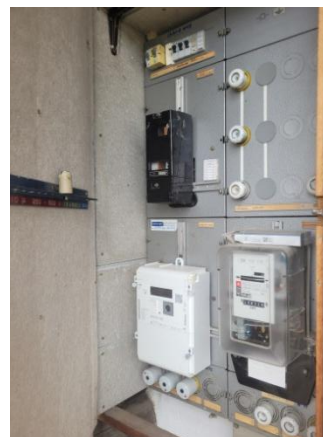
III Prendre note de la nécessité d'un assainissement.

- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux;
- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.

Fiche d'identification 4

Matériaux fortement agglomérés : Fibrociment

Localisation	Bâtiment, Etage, Local	Extérieur, façade Ouest
	Référence échantillon	2026-002 ECA 356/8
Elément	Elément et description	Fibrociment
	Quantité approximative	1 pce
	Plan/Croquis	1
	Prélevé (O/N)	N
Amiante	OUI	☒
	NON	☐
	MCA par défaut	☒
	MCA par analyse	☐
	Date prochaine évaluation	À assainir
Elimination des déchets	Décharge de type B	☒
	Décharge de type E	☐



Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante : II

Risque de libération d'amiante			
Utilisation	Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Régulière, par des enfants, adolescents, sportifs	A	A	B
Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
Occasionnelle ou rare	B	C	C

Evaluation matériau		
Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré (FA)	
	Fortement aggloméré / Non faiblement aggloméré (NFA)	1
Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	
	Intact, non endommagé	0
	Vitrifié, confiné	
Influences extérieures	Vibration, flux d'air, changement de température, usure mécanique	1
	Aucune influence extérieure	
Evaluation globale du matériau		2

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation matériau	≤1	III	III	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≥4	I	I	I

I Ordonner l'assainissement.

- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement;
- Prendre éven. des mesures temporaires ou d'urgence;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

II Recommander des mesures d'assainissement.

- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

III Prendre note de la nécessité d'un assainissement.

- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux;
- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.

8 Plan d'action et démarches nécessaires à l'assainissement

Localisation	Identification du matériau	Date limite des travaux d'assainissement	Date limite de réévaluation du risque
Rez Salon	Colle de carrelage		A assainir
Rez Salle de bain	Colle de faïence		A assainir
Rez Salon, poêle	Joint		A assainir
Extérieur Façade Ouest	Fibrociment		A assainir

Démarches visant à assainir les MP :

- La rédaction d'un PRC validé par la SUVA
- La surveillance du chantier
- Les contrôles visuels
- La mesure VDI libératoire
- La procédure de gestion des déchets
- La mise à jour du diagnostic

Le présent rapport a été rédigé selon le cahier des charges 1.5

Si celui-ci sera déposé à la commune pour une demande de permis de construire, l'écart entre sa date d'établissement et la demande même ne doit pas être supérieure à un an. Le cas échéant, le mandant doit préciser, à l'aide d'une annexe, que le rapport de diagnostic correspond à la situation dans le bâtiment lors de la demande de permis de construire.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour vous rédiger une offre permettant d'organiser et contrôler au mieux le désamiantage de votre maison.

Echandens, le 22 avril 2026

Nexco SA



Raphael Dutoit - Expert

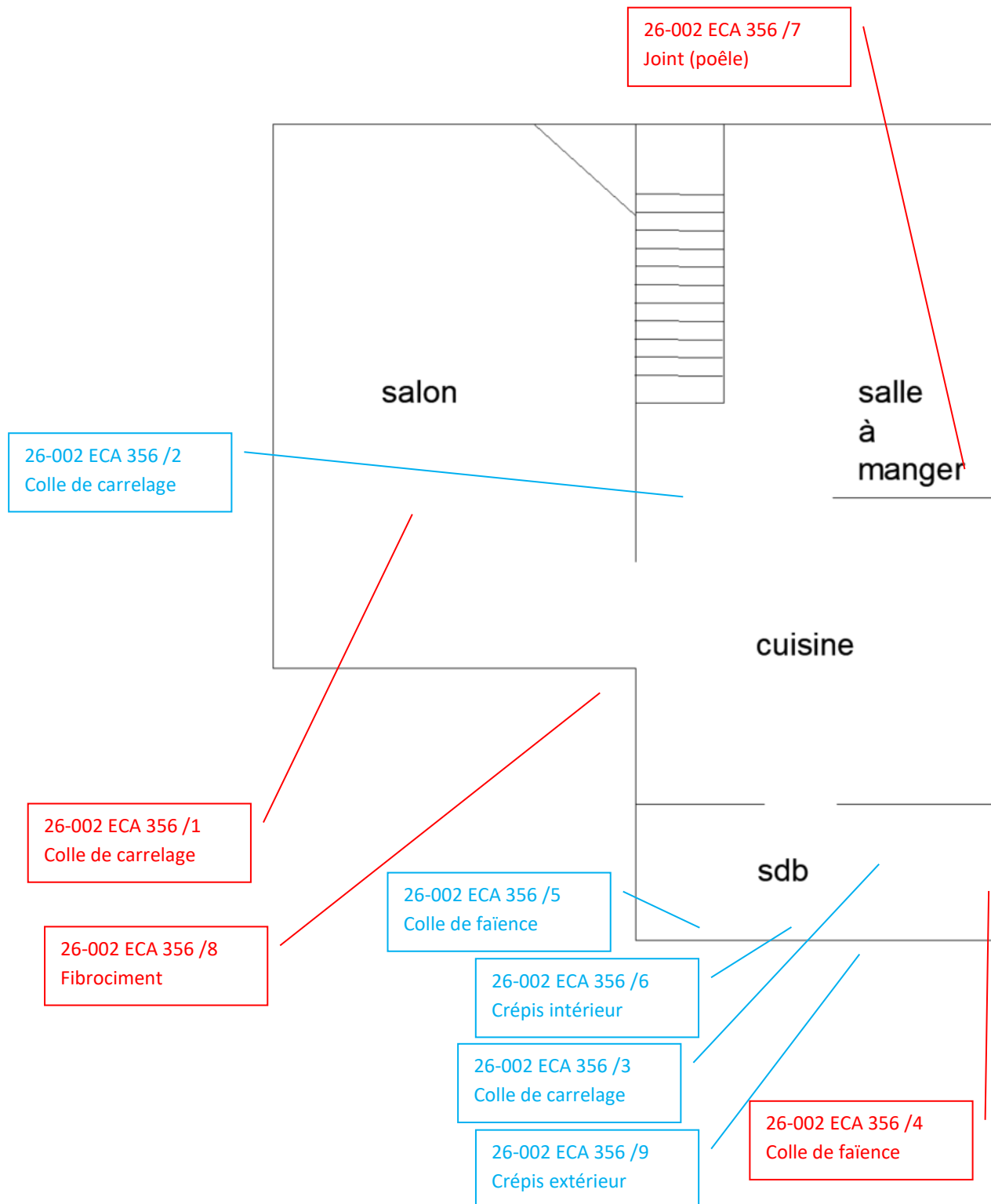
Bâti-Conseils Sàrl



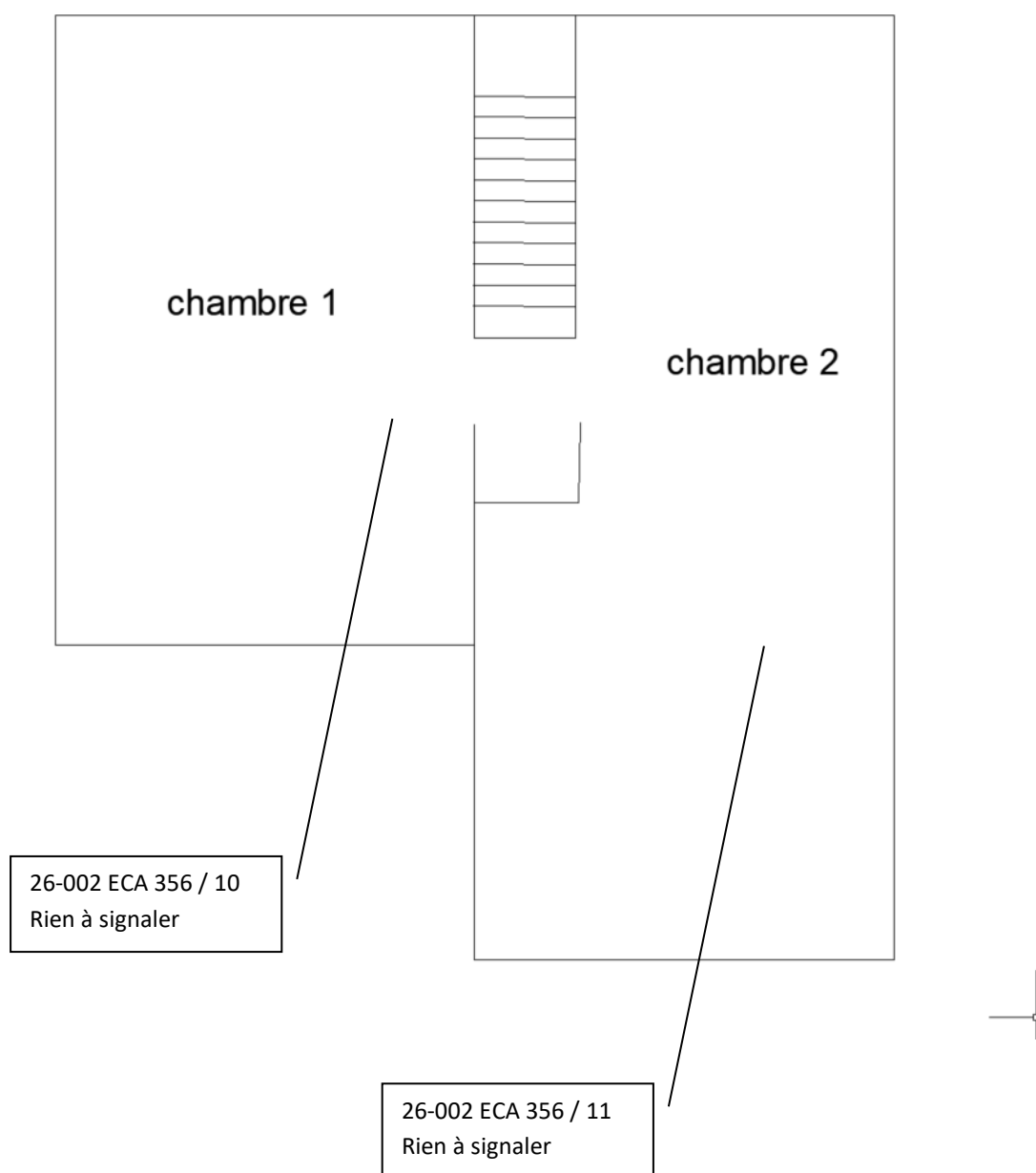
Eric Schmalz- Expert certifié FACH

9 Annexe 1 : plans

Démolition du bâtiment n° 356 ECA – Plan du Rez



Démolition du bâtiment n° 356 ECA – Plan de l'étage



Démolition du bâtiment n° 356 ECA – plan de toiture



26-002 ECA 356 / 13
Rien à signaler

26-002 ECA 356 / 12
Rien à signaler

10 Annexe 2 : résultats de laboratoire

analysis

N° commande:

HDO-A1D

Date & lieu d'analyse:

20.04.2026

Sion

A L'ATTENTION DE →

Nexco SA

Dutoit Raphaël

Route de Fey 2

1040 Villars-le-Terroir

RAPPORT D'ESSAI →

Analyse d'amiante dans les matériaux

RÉFÉRENCE →

Bavois 356

DATE DE RÉCEPTION: →

17.04.2026

MÉTHODE →

Les analyses d'amiante dans les matériaux selon la norme ISO 22262-1 par microscopie électronique à balayage avec préparation de l'échantillon optimisée, couverte par le domaine d'accréditation ISO/CEI 17'025 (STS 0670) ont donné les résultats suivants :

ÉCHANTILLONS →

1 / Colle de carrelage
• **Amiante détecté** (Chrysotile)

2 / Colle de carrelage
• Amiante non décelé

3 / Colle de carrelage
• Amiante non décelé

4 / Colle de faïence
• **Amiante détecté** (Chrysotile)

5 / Colle de faïence
• Amiante non décelé

6 / crépis intérieur
• Amiante non décelé

9 / crépis extérieur
• Amiante non décelé

Remarques générales:

La limite de détection est dépendante du type de matériau analysé. Des tests sur des matériaux de référence certifiés ont démontré une limite de détection inférieure à 0,01% (massique). Quelle que soit leur teneur en amiante, les matériaux contenant de l'amiante doivent être manipulés et éliminés correctement. Il n'existe pas en Suisse de limite légale de teneur en dessous de laquelle un matériau est considéré comme exempt d'amiante même si des quantités infimes sont mises en évidence. Les résultats concernent uniquement les échantillons reçus et leur interprétation et utilisation est hors de la portée de l'accréditation du laboratoire. Les montages analysés sont archivés par le laboratoire pour une durée de 2 mois. Ce rapport ne peut être reproduit partiellement sans l'accord de Analysis Lab SA.

Lieu & date:

Sion, le 20.04.2026

Analyste & titre:

Joël Gueniat | Responsable qualité

Signature:




Analysis Lab SA | Ekweg 8a | 2504 Biel/Bienne (CH)
+ 41 (0) 32 545 51 67 | info@analysislab.ch | www.analysis-lab.ch

1 / 1

Démolition partielle du bâtiment n° 385 ECA

Rue du Collège 9

1372 Bavois



Coordonnée du bâtiment

Parcelle N°824

ECA N° 385

GPS : 2'533'423 / 1'170'839

Type de rapport diagnostic d'amiante partiel
« Avant travaux » et repérage en utilisation
normale

Selon le cahier des charges ASCA 1.5

N° de dossier 26-004 ECA 385

Version du rapport : 1.0

FAGES



Version 1.5 Nombre total de pages du rapport : 10

Centre de formation

Sommaire

1	Identification du rapport	3
2	Remarques générales, conditions de réalisation et étendue du diagnostic	4
3	Conclusions du rapport	4
4	Situation potentiellement dangereuse pour les occupants.....	5
5	Réserves.....	5
6	Liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	6
7	Fiche d'identification des matériaux ou éléments contenant de l'amiante et mesures d'assainissement	7
8	Plan d'action et démarches nécessaires à l'assainissement	8
9	Annexe 1 : plans	9
10	Annexe 2 : résultats de laboratoire	10

1 Identification du rapport

DIAGNOSTIC D'AMIANTE

N° d'identification	26-004 ECA 385
Type de diagnostic	Partiel « avant travaux » et « repérage en utilisation normale »
Désignation de l'expert	Raphaël Dutoit
Adresse	Nexco SA Route de Fey 2 1040 Villars-le-Terroir
Bureau d'ingénieurs	Bâti-Conseils Sàrl Route de la Chocolatière 27 1026 Echandens
Laboratoire d'analyses	Analysis Lab SA Eckweg 8a 2504 Bienne
Date du rapport	06.07.2026
Type de rapport	Selon cahier des charges ASCA 1.5
Mandant	Dias Architecture Sàrl Rue Saint-Roch 36 1004 Lausanne
Propriétaire du bâtiment	Nexco SA Route de Fey 2 1040 Villars-le-Terroir

Nombre total de pages y compris les annexes	10
--	----

2 Remarques générales, conditions de réalisation et étendue du diagnostic

Visite préalable

La visite préalable a été effectuée le
Accompagnateur

12 juin 2026
Néant

Diagnostic

Le diagnostic a été effectué le
Accompagnateur

12 juin 2026
Néant

Rapport de visite

Lors de la visite, j'ai procédé au diagnostic partiel du bâtiment n° 385 ECA. Seules les parties à transformer ont été analysées

Etendue du diagnostic

Le diagnostic réalisé est de type PARTIEL « AVANT TRAVAUX » et « REPERAGE EN UTILISATION NORMALE ».

Le diagnostic se porte sur les parties transformées du bâtiment de la :
Parcelle n°824
Rue du Collège 11
1372 Bavois
selon les plans de l'architecte

3 Conclusions du rapport

Il a été repéré **0** élément **contenant de l'amiante**.

Certains matériaux sont considérés amiante par défaut. Il s'agit de matériaux ou d'installation susceptible de contenir de l'amiante, des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées.

En cas d'assainissement de ces matériaux ceux-ci devront être effectués par une entreprise spécialisée.

Le fibrociment peut être démonté dans les règles de l'art par des professionnels qui ont suivi un cours de sensibilisation à l'amiante.

Le MP repéré doit être signalé par le donneur d'ordre de manière clairement visible pour toutes les personnes devant intervenir sur ou à proximité du MP.

Liste des matériaux ou installations susceptibles d'être pollués pour lesquels des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées

Localisation	Description du matériau AMIANTE PAR DEFAUT
Néant	

Liste des matériaux analysés par un laboratoire

Localisation	Description du matériau AMIANTE PAR ANALYSE LABORATOIRE
Néant	

Localisation	Description du matériau NON-AMIANTE PAR ANALYSE LABORATOIRE
Extérieur Façade	Crépis (soubassement)
Extérieur Façade	Crépis (Etagé)

Localisation	Description du matériau RIEN A SIGNALER
Rez Sas entrée	Rien à signaler

4 Situation potentiellement dangereuse pour les occupants

- Néant

5 Réserves

Liste des locaux et installations n'ayant pu être diagnostiquées :

- Ainsi que tout le reste du bâtiment

Les locaux figurant dans cette liste devront faire l'objet d'un diagnostic complémentaire. Ils doivent être considérés comme pouvant contenir des matériaux ou installations contenant de l'amiante. Aucun travail ne pourra être effectué dans ceux-ci avant qu'ils n'aient été diagnostiqués.

6 Liste des matériaux susceptibles de contenir des polluants

Annexe – Tableau des matériaux susceptibles de contenir des polluants

Bâti-Conseils Saràl – Echandens

Dossier N°26-004 ECA 385

Version 1.5

Date : 6 juillet 2026

Etage	Lieu/Local	Description du matériau ou de l'élément et quantité (nb d'éléments, surface, etc.)	Sondage n°	Type matériaux (F/C/FP/FA/SOL/NFA)	Fiche d'identification	Plan/Croquis n°	Prélevé (O/N)	Présence d'amiante (A/N/R)	MCA par défaut/Par analyse (LAB/DEF)	Code grille	Taux de FAR/m³ si VDI	Risque de libération d'amiante (A/B/C)	Evaluation globale du matériau (≤ 1 à ≥ 4)	Risque pour les occupants (I/II/III)	Prochain contrôle des MP	Remarques
Extérieur	Façade	Crépis (soubassement)	1	NFA		1	O	N	LAB							
Extérieur	Façade	Crépis (Etage)	2	NFA		1	O	N	LAB							
Rez	Sas entrée	Rien à signaler	3	RAS		1										

Légende :

Type de matériaux : **F** : Flocage **C** : Calorifugeage **FA** : Matériaux faiblement aggloméré **FP** : Faux-plafond **SOL** : Revêtement de sol **NFA** : Autre matériau aggloméré

Présence d'amiante : **A** : Contient de l'amiante **N** : Ne contient pas d'amiante **R** : Amiante retiré **RAS** : Rien à signaler

7 Fiche d'identification des matériaux ou éléments contenant de l'amiante et mesures d'assainissement

Néant

8 Plan d'action et démarches nécessaires à l'assainissement

Localisation	Identification du matériau	Date limite des travaux d'assainissement	Date limite de réévaluation du risque
Néant			

Démarches visant à assainir les MP :

- La rédaction d'un PRC validé par la SUVA
- La surveillance du chantier
- Les contrôles visuels
- La mesure VDI libératoire
- La procédure de gestion des déchets
- La mise à jour du diagnostic

Le présent rapport a été rédigé selon le cahier des charges 1.5

Si celui-ci sera déposé à la commune pour une demande de permis de construire, l'écart entre sa date d'établissement et la demande même ne doit pas être supérieure à un an. Le cas échéant, le mandant doit préciser, à l'aide d'une annexe, que le rapport de diagnostic correspond à la situation dans le bâtiment lors de la demande de permis de construire.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour vous rédiger une offre permettant d'organiser et contrôler au mieux le désamiantage de votre maison.

Echandens, le 6 juillet 2026

Nexco SA



Raphael Dutoit - Expert

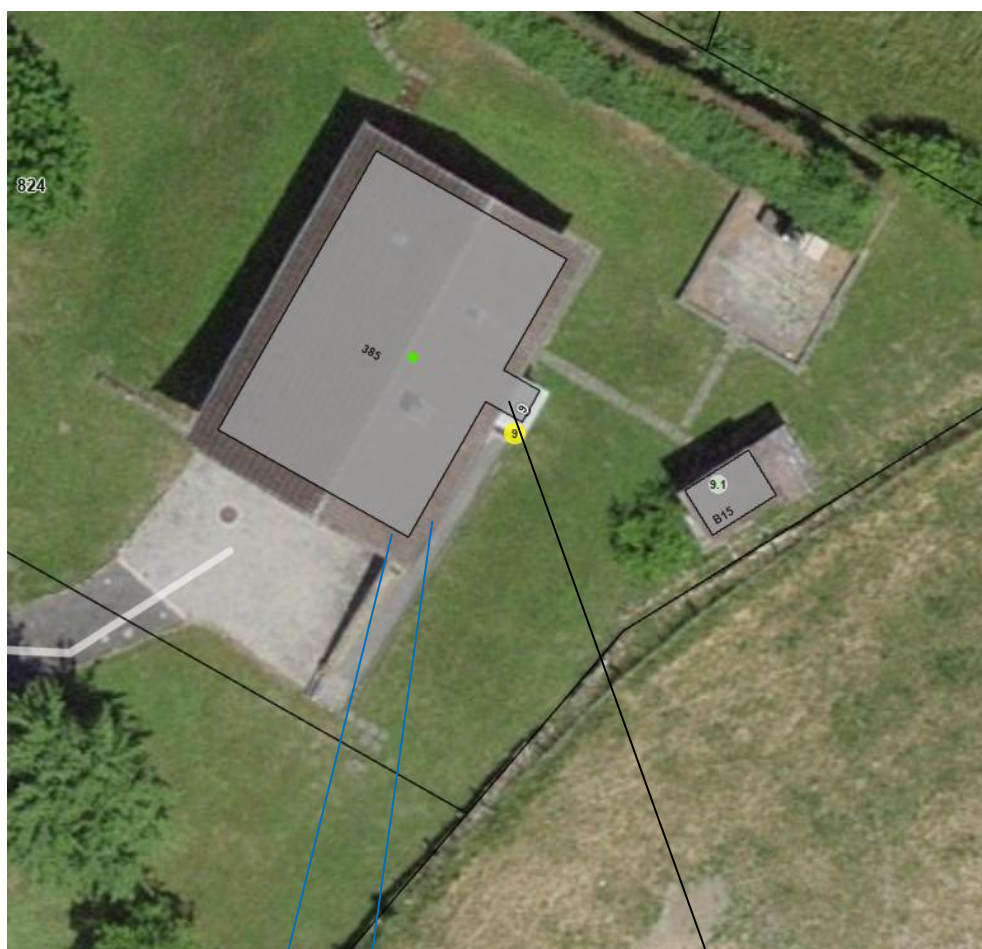
Bâti-Conseils Sàrl



Eric Schmalz- Expert certifié FACH

9 Annexe 1 : plans

Démolition partielle du bâtiment n° 385 ECA – Plan du Rez



26-004 ECA 385/1
Crépis (soubassement)

26-004 ECA 385/2
Crépis (Étage)

26-004 ECA 385 /3
Rien à signaler

10 Annexe 2 : résultats de laboratoire

analysis LAB N° commande: **HFK-A2N**
Date & lieu d'analyse: 15.06.2026 | Sion

A L'ATTENTION DE → **Nexco SA**
Dutoit Raphaël
Route de Fey 2
1040 Villars-le-Terroir

RAPPORT D'ESSAI → **Analyse d'amiante dans les matériaux**

RÉFÉRENCE → Bavois 824

DATE DE RÉCEPTION: → 15.06.2026

MÉTHODE → Les analyses d'amiante dans les matériaux selon la norme ISO 22262-1 par microscopie électronique à balayage avec préparation de l'échantillon optimisée, couverte par le domaine d'accréditation ISO/CEI 17'025 (STS 0670) ont donné les résultats suivants :

ÉCHANTILLONS →

1 / Crépis extérieur
• Amiante non décelé
2 / crépis extérieur
• Amiante non décelé

Remarques générales: La limite de détection est dépendante du type de matériau analysé. Des tests sur des matériaux de référence certifiés ont démontré une limite de détection inférieure à 0,01% (massique). Quelle que soit leur teneur en amiante, les matériaux contenant de l'amiante doivent être manipulés et éliminés correctement. Il n'existe pas en Suisse de limite légale de teneur en dessous de laquelle un matériau est considéré comme exempt d'amiante même si des quantités infimes sont mises en évidence. Les résultats concernent uniquement les échantillons reçus et leur interprétation et utilisation est hors de la portée de l'accréditation du laboratoire. Les montages analysés sont archivés par le laboratoire pour une durée minimale de 2 mois. Ce rapport ne peut être reproduit partiellement sans l'accord de Analysis Lab SA.

Lieu & date: Sion, le 16.06.2026

Analyste & titre: Joël Gueniat | Responsable qualité

Signature: 



Démolition du bâtiment n° 396 ECA

Rue du Collège 11

1372 Bavois



Coordonnée du bâtiment

Parcelle N°825

ECA N° 396

GPS : 2'533'390 / 1'170'827

Type de rapport diagnostic
des polluants de construction
« Avant travaux »

Selon le cahier des charges ASCA 1.5

N° de dossier 26-002 ECA 396

Version du rapport : 1.0

FAGES



Sommaire

1	Identification du rapport	3
2	Remarques générales, conditions de réalisation et étendue du diagnostic	4
3	Conclusions du rapport	4
4	Situation potentiellement dangereuse pour les occupants.....	5
5	Réserves.....	5
6	Liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	6
7	Fiche d'identification des matériaux ou éléments contenant de l'amiante et mesures d'assainissement	7
8	Plan d'action et démarches nécessaires à l'assainissement	11
9	Annexe 1 : plans	12
10	Annexe 2 : résultats de laboratoire	14

1 Identification du rapport

DIAGNOSTIC DES POLLUANTS DE CONSTRUCTION

N° d'identification	26-002 ECA 396
Type de diagnostic	Avant Travaux
Désignation de l'expert	Raphaël Dutoit
Adresse	Nexco SA Route de Fey 2 1040 Villars-le-Terroir
Bureau d'ingénieurs	Bâti-Conseils Sàrl Route de la Chocolatière 27 1026 Echandens
Laboratoire d'analyses	Analysis Lab SA Eckweg 8a 2504 Bienne
Date du rapport	22.04.2026
Type de rapport	Selon cahier des charges ASCA 1.5
Mandant	Dias Architecture Sàrl Rue Saint-Roch 36 1004 Lausanne
Propriétaire du bâtiment	Nexco SA Route de Fey 2 1040 Villars-le-Terroir

Nombre total de pages y compris les annexes	14
---	----

2 Remarques générales, conditions de réalisation et étendue du diagnostic

Visite préalable

La visite préalable a été effectuée le
Accompagnateur

11 mars 2026
Néant

Diagnostic

Le diagnostic a été effectué le
Accompagnateur

11 mars 2026
Néant

Rapport de visite

Lors de la visite, j'ai procédé au diagnostic du bâtiment n° 396 ECA. Il n'y a pas sous-couverture en toiture. Le bâtiment est de type chalet, les façades sont en bois et en pierres naturelles

Etendue du diagnostic

Le diagnostic réalisé est de type « AVANT TRAVAUX ».

Le diagnostic se porte sur l'ensemble du bâtiment de la :
Parcelle n°825
Rue du Collège 131
1372 Bavois
selon les plans de l'architecte

3 Conclusions du rapport

Il a été repéré **4** éléments **contenant de l'amiante**.

Certains matériaux sont considérés amiante par défaut. Il s'agit de matériaux ou d'installation susceptible de contenir de l'amiante, des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées.

En cas d'assainissement de ces matériaux ceux-ci devront être effectués par une entreprise spécialisée.

Le fibrociment peut être démonté dans les règles de l'art par des professionnels qui ont suivi un cours de sensibilisation à l'amiante.

Le MP repéré doit être signalé par le donneur d'ordre de manière clairement visible pour toutes les personnes devant intervenir sur ou à proximité du MP.

Liste des matériaux ou installations susceptibles d'être pollués pour lesquels des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées

Localisation	Description du matériau
Rez Cuisine	AMIANTE PAR DEFAUT Colle de carrelage
Rez Cuisine (poêle)	Joint

Liste des matériaux analysés par un laboratoire

Localisation	Description du matériau
Rez Cuisine	AMIANTE PAR ANALYSE LABORATOIRE Colle de faïence
Rez Salle de bain	Colle de carrelage

Localisation	Description du matériau
Rez Salle de bain	NON-AMIANTE PAR ANALYSE LABORATOIRE Colle de faïence

Localisation	Description du matériau
Rez Chambre	RIEN A SIGNALER Rien à signaler
Extérieur Façade	Rien à signaler
Toiture Sous-couverture	Rien à signaler
Toiture Couverture (Tôle)	Rien à signaler

4 Situation potentiellement dangereuse pour les occupants

- Néant

5 Réserves

Liste des locaux et installations n'ayant pu être diagnostiquées :

- Aucuns

Les locaux figurant dans cette liste devront faire l'objet d'un diagnostic complémentaire. Ils doivent être considérés comme pouvant contenir des matériaux ou installations contenant de l'amiante. Aucun travail ne pourra être effectué dans ceux-ci avant qu'ils n'aient été diagnostiqués.

6 Liste des matériaux susceptibles de contenir des polluants

Annexe – Tableau des matériaux susceptibles de contenir des polluants

Bâti-Conseils Sàrl – Echandens

Dossier N°26-002 ECA 396

Version 1.5

Date : 22 avril 2026

Etage	Lieu/Local	Description du matériau ou de l'élément et quantité (nb d'éléments, surface, etc.)	Sondage n°	Type matériaux (F/C/FP/FA/SOL/NFA)	Fiche d'identification	Plan/Croquis n°	Prélevé (O/N)	Présence d'amiante (A/N/R)	MCA par défaut/Par analyse (LAB/DEF)	Code grille	Taux de FAR/m³ si VDI	Risque de libération d'amiante (A/B/C)	Evaluation globale du matériau (≤ 1 à ≥ 4)	Risque pour les occupants (I/II/III)	Prochain contrôle des MP	Remarques
Rez	Cuisine	Colle de carrelage	1	SOL	1	1	O	A	DEF			B	1	III	A assainir	
Rez	Cuisine	Colle de faïence	2	NFA	2	1	O	A	LAB			B	1	III	A assainir	
Rez	Cuisine, poêle	Joint	3	FA	3	1	N	A	DEF			A	2	II	A assainir	
Rez	Salle de bain	Colle de carrelage	4	SOL	1	1	O	A	LAB			B	1	III	A assainir	
Rez	Salle de bain	Colle de faïence	5	NFA		1	O	N	LAB							
Rez	Chambre	Rien à signaler	6	RAS		1										
Extérieur	Façade	Rien à signaler	7	RAS		2										
Toiture	Sous-couverture	Rien à signaler	8	RAS		2										
Toiture	Couverture (Tôle)	Rien à signaler	9	RAS		2										

Légende :

Type de matériaux : **F** : Flocage **C** : Calorifugeage **FA** : Matériaux faiblement aggloméré **FP** : Faux-plafond **SOL** : Revêtement de sol **NFA** : Autre matériau aggloméré
Présence d'amiante : **A** : Contient de l'amiante **N** : Ne contient pas d'amiante **R** : Amiante retiré **RAS** : Rien à signaler

7 Fiche d'identification des matériaux ou éléments contenant de l'amiante et mesures d'assainissement

Fiche d'identification 1 Matériaux fortement agglomérés : Colle de carrelage

Localisation	Bâtiment, Etage, Local	Rez, Cuisine	
	Référence échantillon	2026-002 ECA 396/1	
Elément	Elément et description	Colle de carrelage (terrazzo)	
	Quantité approximative	20 m2	
	Plan/Croquis	1	
	Prélevé (O/N)	O	
Amiante	OUI	☒	
	NON	☐	
	MCA par défaut	☒	
	MCA par analyse	☐	
Elimination des déchets	Date prochaine évaluation	À assainir	
	Décharge de type B	☒	
	Décharge de type E	☐	

Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante : III

Risque de libération d'amiante			
Utilisation	Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Régulière, par des enfants, adolescents, sportifs	A	A	B
Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
Occasionnelle ou rare	B	C	C

Evaluation matériau		
Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré (FA)	
	Fortement aggloméré / Non faiblement aggloméré (NFA)	1
Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	
	Intact, non endommagé	0
	Vitrifié, confiné	
Influences extérieures	Vibration, flux d'air, changement de température, usure mécanique	
	Aucune influence extérieure	0
Evaluation globale du matériau		1

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation matériau	≤1	III	III	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≥4	I	I	I

I Ordonner l'assainissement.

- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement;
- Prendre éven. des mesures temporaires ou d'urgence;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

II Recommander des mesures d'assainissement.

- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

III Prendre note de la nécessité d'un assainissement.

- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux;
- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.

Fiche d'identification 2

Matériaux fortement agglomérés : Colle de faïence

Localisation	Bâtiment, Etage, Local	Rez, Cuisine
	Référence échantillon	2026-002 ECA 396/2
Elément	Elément et description	Colle de faïence
	Quantité approximative	6 m2
	Plan/Croquis	1
	Prélevé (O/N)	O
Amiante	OUI	☒
	NON	☐
	MCA par défaut	☐
	MCA par analyse	☒
	Date prochaine évaluation	À assainir
Elimination des déchets	Décharge de type B	☐
	Décharge de type E	☒



Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante : III

Risque de libération d'amiante			
Utilisation	Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Régulière, par des enfants, adolescents, sportifs	A	A	B
Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
Occasionnelle ou rare	B	C	C

Evaluation matériau		
Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré (FA)	
	Fortement aggloméré / Non faiblement aggloméré (NFA)	1
Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	
	Intact, non endommagé	0
	Vitrifié, confiné	
Influences extérieures	Vibration, flux d'air, changement de température, usure mécanique	
	Aucune influence extérieure	0
Evaluation globale du matériau		1

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation matériau	≤1	III	III	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≥4	I	I	I

I Ordonner l'assainissement.

- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement;
- Prendre éven. des mesures temporaires ou d'urgence;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

II Recommander des mesures d'assainissement.

- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

III Prendre note de la nécessité d'un assainissement.

- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux;
- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.

Fiche d'identification 3

Matériaux faiblement agglomérés : joint (poêle)

Localisation	Bâtiment, Etage, Local	Rez, Cuisine	
	Référence échantillon	2026-002 ECA 396/3	
Elément	Elément et description	Joint (poêle)	
	Quantité approximative	1 pce	
	Plan/Croquis	1	
	Prélevé (O/N)	N	
Amiante	OUI	☒	
	NON	☐	
	MCA par défaut	☒	
	MCA par analyse	☐	
	Date prochaine évaluation	À assainir	
Elimination des déchets	Décharge de type B	☐	
	Décharge de type E	☒	

Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante : II

Risque de libération d'amiante			
Utilisation	Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Régulière, par des enfants, adolescents, sportifs	A	A	B
Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
Occasionnelle ou rare	B	C	C

Evaluation matériau		
Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré (FA)	3
	Fortement aggloméré / Non faiblement aggloméré (NFA)	
Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	
	Intact, non endommagé	
	Vitrifié, confiné	-1
Influences extérieures	Vibration, flux d'air, changement de température, usure mécanique	
	Aucune influence extérieure	0
Evaluation globale du matériau		2

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation matériau	≤1	III	III	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≥4	I	I	I

I Ordonner l'assainissement.

- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement;
- Prendre éven. des mesures temporaires ou d'urgence;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

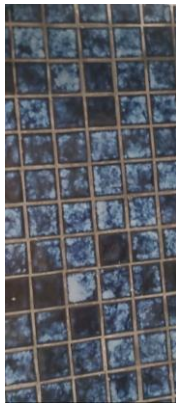
II Recommander des mesures d'assainissement.

- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

III Prendre note de la nécessité d'un assainissement.

- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux;
- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.

Fiche d'identification 4 Matériaux fortement agglomérés : Colle de carrelage

Localisation	Bâtiment, Etage, Local	Rez, salle de bain	
	Référence échantillon	2026-002 ECA 396/4	
Elément	Elément et description	Colle de carrelage	
	Quantité approximative	3 m2	
	Plan/Croquis	1	
	Prélevé (O/N)	O	
Amiante	OUI	☒	
	NON	☐	
	MCA par défaut	☐	
	MCA par analyse	☒	
	Date prochaine évaluation	À assainir	
Elimination des déchets	Décharge de type B	☐	
	Décharge de type E	☒	

Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante : III

Risque de libération d'amiante			
Utilisation	Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Régulière, par des enfants, adolescents, sportifs	A	A	B
Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
Occasionnelle ou rare	B	C	C

Evaluation matériau		
Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré (FA)	
	Fortement aggloméré / Non faiblement aggloméré (NFA)	1
Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	
	Intact, non endommagé	0
	Vitrifié, confiné	
Influences extérieures	Vibration, flux d'air, changement de température, usure mécanique	
	Aucune influence extérieure	0
Evaluation globale du matériau		1

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation matériau	≤1	III	III	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≥4	I	I	I

- I Ordonner l'assainissement.
- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement;
 - Prendre éven. des mesures temporaires ou d'urgence;
 - Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.
- II Recommander des mesures d'assainissement.
- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans;
 - Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.
- III Prendre note de la nécessité d'un assainissement.
- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux;
 - Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.

8 Plan d'action et démarches nécessaires à l'assainissement

Localisation	Identification du matériau	Date limite des travaux d'assainissement	Date limite de réévaluation du risque
Rez Cuisine	Colle de carrelage		A assainir
Rez Cuisine	Colle de faïence		A assainir
Rez Cuisine, poêle	Joint		A assainir
Rez Salle de bain	Colle de carrelage		A assainir

Démarches visant à assainir les MP :

- La rédaction d'un PRC validé par la SUVA
- La surveillance du chantier
- Les contrôles visuels
- La mesure VDI libératoire
- La procédure de gestion des déchets
- La mise à jour du diagnostic

Le présent rapport a été rédigé selon le cahier des charges 1.5

Si celui-ci sera déposé à la commune pour une demande de permis de construire, l'écart entre sa date d'établissement et la demande même ne doit pas être supérieure à un an. Le cas échéant, le mandant doit préciser, à l'aide d'une annexe, que le rapport de diagnostic correspond à la situation dans le bâtiment lors de la demande de permis de construire.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour vous rédiger une offre permettant d'organiser et contrôler au mieux le désamiantage de votre maison.

Echandens, le 22 avril 2026

Nexco SA



Raphael Dutoit - Expert

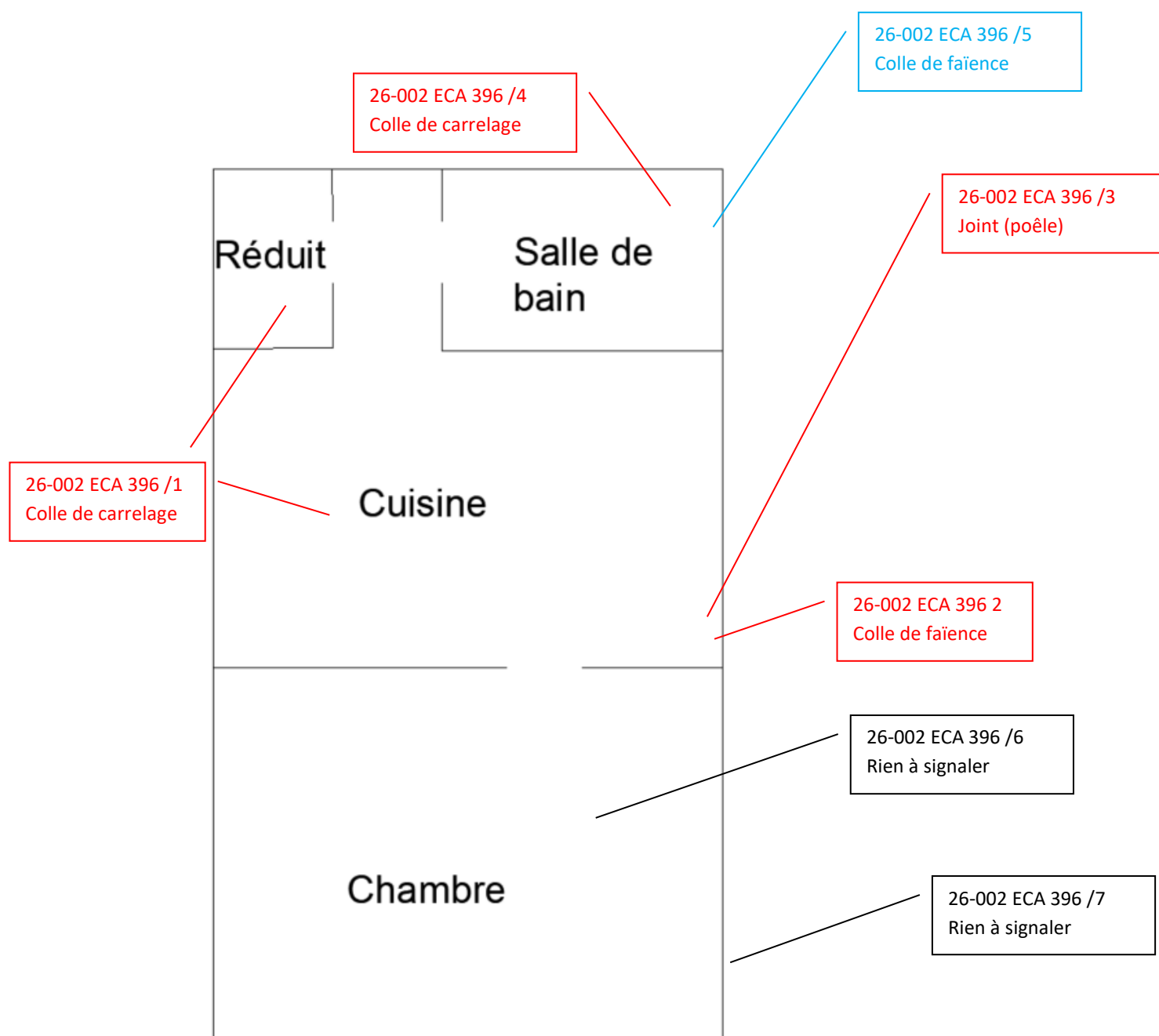
Bâti-Conseils Sàrl



Eric Schmalz- Expert certifié FACH

9 Annexe 1 : plans

Démolition du bâtiment n° 396 ECA – Plan du Rez



Démolition du bâtiment n° 356 ECA – plan de toiture

26-002 ECA 396 /8
Rien à signaler

26-002 ECA 396 / 9
Rien à signaler



10 Annexe 2 : résultats de laboratoire

analysis ***

N° commande:

HDO-A1C

Date & lieu d'analyse:

20.04.2026

Sion

A L'ATTENTION DE →

Nexco SA

Dutoit Raphaël

Route de Fey 2

1040 Villars-le-Terroir

RAPPORT D'ESSAI →

Analyse d'amiante dans les matériaux

RÉFÉRENCE →

BAVOIS 396

DATE DE RÉCEPTION: →

17.04.2026

MÉTHODE →

Les analyses d'amiante dans les matériaux selon la norme ISO 22262-1 par microscopie électronique à balayage avec préparation de l'échantillon optimisée, couverte par le domaine d'accréditation ISO/CEI 17025 (STS 0670) ont donné les résultats suivants :

ÉCHANTILLONS →

1 / Colle de carrelage

• Amiante non décelé

2 / Colle de faïence

• **Amiante détecté** (Chrysotile)

4 / Colle de carrelage

• **Amiante détecté** (Chrysotile)

5 / Colle de faïence

• Amiante non décelé

Remarques générales:

La limite de détection est dépendante du type de matériau analysé. Des tests sur des matériaux de référence certifiés ont démontré une limite de détection inférieure à 0,01% (massique). Quelle que soit leur teneur en amiante, les matériaux contenant de l'amiante doivent être manipulés et éliminés correctement. Il n'existe pas en Suisse de limite légale de teneur en dessous de laquelle un matériau est considéré comme exempt d'amiante même si des quantités infimes sont mises en évidence. Les résultats concernent uniquement les échantillons reçus et leur interprétation et utilisation est hors de la portée de l'accréditation du laboratoire. Les montages analysés sont archivés par le laboratoire pour une durée de 2 mois. Ce rapport ne peut être reproduit partiellement sans l'accord de Analysis Lab SA.

Lieu & date:

Sion, le 20.04.2026

Analyste & titre:

Joël Gueniat

Responsable qualité

Signature:




Analysis Lab SA | Eckweg 8a | 2504 Biel/Bienne (CH)

+ 41 (0) 32 545 51 67 | info@analysislab.ch | www.analysis-lab.ch

1 / 1

Démolition du bâtiment n° 397 ECA

Rue du Collège 9

1372 Bavois



Coordonnée du bâtiment

Parcelle N°824

ECA N° 397

GPS : 2'533'395 / 1'170'842

Type de rapport diagnostic d'amiante

« Avant travaux »

Selon le cahier des charges ASCA 1.5

N° de dossier 26-004 ECA 397

Version du rapport : 1.0

FAGES



Version 1.5 Nombre total de pages du rapport : 11

Centre de formation

Sommaire

1	Identification du rapport	3
2	Remarques générales, conditions de réalisation et étendue du diagnostic	4
3	Conclusions du rapport	4
4	Situation potentiellement dangereuse pour les occupants.....	5
5	Réserves.....	5
6	Liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	6
7	Fiche d'identification des matériaux ou éléments contenant de l'amiante et mesures d'assainissement	7
8	Plan d'action et démarches nécessaires à l'assainissement	8
9	Annexe 1 : plans	9
10	Annexe 2 : résultats de laboratoire	11

1 Identification du rapport

DIAGNOSTIC D'AMIANTE

N° d'identification	26-004 ECA 397
Type de diagnostic	Avant Travaux
Désignation de l'expert	Raphaël Dutoit
Adresse	Nexco SA Route de Fey 2 1040 Villars-le-Terroir
Bureau d'ingénieurs	Bâti-Conseils Sàrl Route de la Chocolatière 27 1026 Echandens
Laboratoire d'analyses	Analysis Lab SA Eckweg 8a 2504 Bienne
Date du rapport	06.07.2026
Type de rapport	Selon cahier des charges ASCA 1.5
Mandant	Dias Architecture Sàrl Rue Saint-Roch 36 1004 Lausanne
Propriétaire du bâtiment	Nexco SA Route de Fey 2 1040 Villars-le-Terroir

Nombre total de pages y compris les annexes	11
--	----

2 Remarques générales, conditions de réalisation et étendue du diagnostic

Visite préalable

La visite préalable a été effectuée le
Accompagnateur

12 juin 2026
Néant

Diagnostic

Le diagnostic a été effectué le
Accompagnateur

12 juin 2026
Néant

Rapport de visite

Lors de la visite, j'ai procédé au diagnostic du bâtiment n° 397 ECA. Les façades sont en tôles acier.

Etendue du diagnostic

Le diagnostic réalisé est de type « AVANT TRAVAUX ».

Le diagnostic se porte sur les parties transformées du bâtiment de la :
Parcelle n°824
Rue du Collège 11
1372 Bavois
selon les plans de l'architecte

3 Conclusions du rapport

Il a été repéré **1** élément **contenant de l'amiante**.

Certains matériaux sont considérés amiante par défaut. Il s'agit de matériaux ou d'installation susceptible de contenir de l'amiante, des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées.

En cas d'assainissement de ces matériaux ceux-ci devront être effectués par une entreprise spécialisée.

Le fibrociment peut être démonté dans les règles de l'art par des professionnels qui ont suivi un cours de sensibilisation à l'amiante.

Le MP repéré doit être signalé par le donneur d'ordre de manière clairement visible pour toutes les personnes devant intervenir sur ou à proximité du MP.

Liste des matériaux ou installations susceptibles d'être pollués pour lesquels des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées

Localisation	Description du matériau
Toiture Couverture	AMIANTE PAR DEFAUT Fibrociment

Liste des matériaux analysés par un laboratoire

Localisation	Description du matériau
Néant	AMIANTE PAR ANALYSE LABORATOIRE

Localisation	Description du matériau
Néant	NON-AMIANTE PAR ANALYSE LABORATOIRE

Localisation	Description du matériau
Rez Garage	RIEN A SIGNALER
Extérieur Façades	RIEN A SIGNALER

4 Situation potentiellement dangereuse pour les occupants

- Néant

5 Réserves

Liste des locaux et installations n'ayant pu être diagnostiquées :

- Aucun

Les locaux figurant dans cette liste devront faire l'objet d'un diagnostic complémentaire. Ils doivent être considérés comme pouvant contenir des matériaux ou installations contenant de l'amiante. Aucun travail ne pourra être effectué dans ceux-ci avant qu'ils n'aient été diagnostiqués.

6 Liste des matériaux susceptibles de contenir des polluants

Annexe – Tableau des matériaux susceptibles de contenir des polluants

Bâti-Conseils Saràl – Echandens

Dossier N°26-004 ECA 397

Version 1.5

Date : 6 juillet 2026

Etage	Lieu/Local	Description du matériau ou de l'élément et quantité (nb d'éléments, surface, etc.)	Sondage n°	Type matériaux (F/C/FP/FA/SOL/NFA)	Fiche d'identification	Plan/Croquis n°	Prélevé (O/N)	Présence d'amiante (A/N/R)	MCA par défaut/Par analyse (LAB/DEF)	Code grille	Taux de FAR/m³ si VDI	Risque de libération d'amiante (A/B/C)	Evaluation globale du matériau (≤ 1 à ≥ 4)	Risque pour les occupants (I/II/III)	Prochain contrôle des MP	Remarques
Toiture	Couverture	Fibrociment	1	NFA	1	2	N	A	DEF			A	2	II	A assainir	
Rez	Garage	Rien à signaler	2	RAS		1										
Extérieur	Façades	Rien à signaler	3	RAS		1										

Légende :

Type de matériaux : **F** : Flocage **C** : Calorifugeage **FA** : Matériaux faiblement aggloméré **FP** : Faux-plafond **SOL** : Revêtement de sol **NFA** : Autre matériau aggloméré
Présence d'amiante : **A** : Contient de l'amiante **N** : Ne contient pas d'amiante **R** : Amiante retiré **RAS** : Rien à signaler

7 Fiche d'identification des matériaux ou éléments contenant de l'amiante et mesures d'assainissement

Fiche d'identification 1 Matériaux fortement agglomérés : Fibrociment

Localisation	Bâtiment, Etage, Local	Toiture, couverture	
	Référence échantillon	2026-004 ECA 397/1	
Elément	Elément et description	Fibrociment	
	Quantité approximative	18 m2	
	Plan/Croquis	2	
	Prélevé (O/N)	N	
Amiante	OUI	☒	
	NON	☐	
	MCA par défaut	☒	
	MCA par analyse	☐	
	Date prochaine évaluation	À assainir	
Elimination des déchets	Décharge de type B	☒	
	Décharge de type E	☐	

Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante : II

Risque de libération d'amiante			
Utilisation	Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Régulière, par des enfants, adolescents, sportifs	A	A	B
Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
Occasionnelle ou rare	B	C	C

Evaluation matériau		
Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré (FA)	
	Fortement aggloméré / Non faiblement aggloméré (NFA)	1
Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	
	Intact, non endommagé	0
	Vitrifié, confiné	
Influences extérieures	Vibration, flux d'air, changement de température, usure mécanique	1
	Aucune influence extérieure	
Evaluation globale du matériau		2

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation matériau	≤1	III	III	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≥4	I	I	I

I Ordonner l'assainissement.

- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement;
- Prendre éven. des mesures temporaires ou d'urgence;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

II Recommander des mesures d'assainissement.

- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

III Prendre note de la nécessité d'un assainissement.

- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux;
- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.

8 Plan d'action et démarches nécessaires à l'assainissement

Localisation	Identification du matériau	Date limite des travaux d'assainissement	Date limite de réévaluation du risque
Toiture Couverture	Fibrociment		A assainir

Démarches visant à assainir les MP :

- La rédaction d'un PRC validé par la SUVA
- La surveillance du chantier
- Les contrôles visuels
- La mesure VDI libératoire
- La procédure de gestion des déchets
- La mise à jour du diagnostic

Le présent rapport a été rédigé selon le cahier des charges 1.5

Si celui-ci sera déposé à la commune pour une demande de permis de construire, l'écart entre sa date d'établissement et la demande même ne doit pas être supérieure à un an. Le cas échéant, le mandant doit préciser, à l'aide d'une annexe, que le rapport de diagnostic correspond à la situation dans le bâtiment lors de la demande de permis de construire.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour vous rédiger une offre permettant d'organiser et contrôler au mieux le désamiantage de votre maison.

Echandens, le 6 juillet 2026

Nexco SA



Raphael Dutoit - Expert

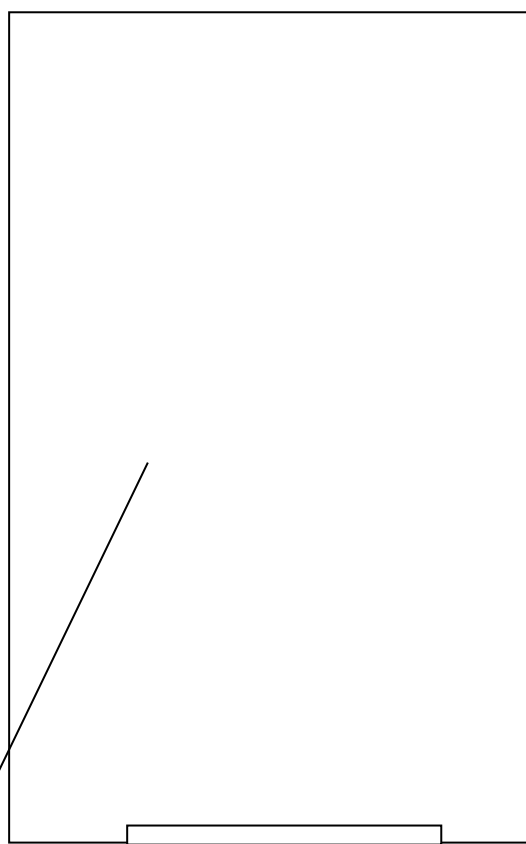
Bâti-Conseils Sàrl



Eric Schmalz- Expert certifié FACH

9 Annexe 1 : plans

Démolition du bâtiment n° 397 ECA – Plan du Rez



26-004 ECA 397 /2
Rien à signaler

26-004 ECA 397 /3
Rien à signaler

Démolition du bâtiment n° 397 ECA – plan de toiture



26-004 ECA 397/1
Fibrociment

10 Annexe 2 : résultats de laboratoire

Néant